

# CHAMPION DE FRANCE

Pour recevoir le titre de Champion de France, un Colley doit répondre aux conditions suivantes :

- 1) le CACS de la Nationale d'Elevage ou le CACS de l'exposition du Championnat de France SCC
- 2) un CACS dans une Exposition Internationale française (CACIB)
- 3) un CACS dans une des Expositions Spéciales de Races organisées par le Club des Amis du Colley (Expo CACS ou CACIB)
- 4) le TAN ou CANT ou CSAU
- 5) un examen Oculaire (attestant que le sujet est indemne de colobome)
- 6) un examen de dysplasie des hanches attestant que le sujet est A ou B

*Le sujet doit posséder un pedigree complet.*

## **La SCC précise :**

- Les CACS doivent être obtenus sous trois juges différents, dont au moins un juge français.
- Après l'obtention du CACS de Championnat de la Société Centrale Canine ou de Nationale d'Elevage, les autres CACS doivent être obtenus dans un délai maximum de 2 ans ; tous les CACS obtenus avant sont valables pour l'homologation du titre.
- La demande d'homologation du titre de Champion de France doit être présentée au club de race en charge dans un délai de 2 mois après l'obtention de la dernière récompense ou des derniers examens de santé ou comportementaux. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclos et le titulaire de la RCACS ayant valeur de Championnat pourra postuler l'homologation du titre de Champion, s'il remplit les conditions stipulées.
- Les examens de santé et comportementaux établis par le club de race en charge devront être passés dans le délai de deux ans maximum à compter de l'obtention du CACS de Championnat ou de la Nationale d'Elevage.
- Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Elevage et du Championnat de France SCC dans la même année mais qu'il n'a pas de « Spéciale », le CACS de la Nationale d'Elevage aura valeur de « Spéciale ».
- Une RCACS obtenue lors d'une « Spéciale » pourra être convertie en CACS, si le chien qui a obtenu le CACS est déjà titulaire d'un CACS en « Spéciale ».

## **Procédure administrative**

Le dossier est à envoyer au président du club, soit :

Monsieur Jean-Paul Kérihuel  
7, Allée Madame de Lafayette  
29290 St-RENAN

La demande sera faite de préférence par e-mail [jp.kerihuel@orange.fr](mailto:jp.kerihuel@orange.fr) .

Il est inutile d'envoyer des copies des cartons ou des slips de jugement. Il vous suffit de :

- indiquer le nom du chien, son numéro de LOF et d'identification
- lister les dates et lieux des expositions où ont été obtenus les récompenses
- adresser des copies **noir et blanc** des examens de santé et comportementaux
- préciser les coordonnées complètes du propriétaire